

Portugal. Les entreprises qui embauchent des immigrants signeront désormais un contrat notarié : elles devront assumer les conséquences légales de to...



Article rédigé par *Fdesouche*, le 02 novembre 2024

Source [Fdesouche] : L'AIMA exige désormais une signature notariée sur le document pour assumer la responsabilité des immigrants

À partir de novembre, AIMA n'acceptera que des conditions de responsabilité notariées. La mesure garantira que celui qui signe le document supportera les frais en cas d'expulsion des immigrants du pays.

[Lire la suite](#)

02/11/2024 01:00